



SPORTIVE SENIORS

☎ 04.72.15.30.42 – lundi 9 H. à 18 H. – vendredi 10 H. à 11 H.30

Réunion du Lundi 9 Octobre 2017

Président des Compétitions: M. BEGON

Présents: MM. HERMEL, CHABAUD

Excusés: MM. LOUBEYRE, AURIAC, JOYON

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 des RG de la LAuRAFoot)

« Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs ». Merci de bien respecter ces dispositions.

LICENCES DEMATERIALISEES

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité, pour assurer la vérification de l'identité des joueurs, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

ARBITRES, DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir sur le site internet de la LAuRAFoot.

COURRIERS DES CLUBS :

REGIONAL 3

POULE E

OL. NORD DAUPHINE : OL. NORD DAUPHINE / U.S.MONTELMAR 2 prévu initialement le 03/09/17 se jouera le 22/10/2017.

POULE H

J.S. CHAMBERY : Les matches ci-après se joueront le dimanche à 14h30 au stade MAGER 1 (synthétique) :

- JS Chambéry / St Donat le 29/10/17
- JS Chambéry / Portes de l'Ain le 12/11/17
- JS Chambéry / Misérieux Trévoux 2 le 04/03/18
- JS Chambéry / St Maurice l'Exil le 18/03/18
- JS Chambéry / Dombes Bresse le 08/04/18

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00 : 25,00 € (week-end des 07-08 octobre 2017)

Coupe de France 5^{ème} tour : A.S.C. ST GERMAIN FOSSES

Coupe LAURAFOOT 2^{ème} tour : A.S. CRAPONNE AS

Coupe LAURAFOOT 2^{ème} tour : A. FEU VERT

Coupe LAURAFOOT 2^{ème} tour : F.C. COMMENTRY

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,
M. HERMEL Jean-Pierre